



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Site internet : www.spbacgt-cepal.fr

Elections CE - DP 2014 / 2018

Octobre 2014

→ toujours : OUI aux Elections, NON aux dévalorisations...

Le SPBA/CGT vous avait informé en avril que notre organisation syndicale refusait de signer le protocole pré-électoral proposé par la Direction CEPAL pour 2 raisons :

- Le fait que nos emplois classés en Techniciens (*classés T1, T2 ou T3*) devaient voter dans le collège 1 (*ouvriers, employés*) alors que le code du travail indique clairement que le collège 2 est celui qui leur correspond (*techniciens, agents de maîtrise et assimilés*).
- La dévalorisation de certains postes de managers classés en TM5 n'intégrant pas le collège 3 (*ingénieurs, chefs de services et cadres*) alors qu'ils sont clairement considérés, au quotidien, dans l'encadrement.

Cela a généré un recours auprès de la Direccte (*Inspection du Travail*) qui vient enfin de rendre sa décision :

- Elle ne retient pas la 1^{ère} partie de notre argumentation concernant les emplois en T qui, pour nous, doivent voter dans le 2nd collège compte tenu de la définition des emplois et de leur classification qui, en Caisse d'Epargne, énonce clairement que « **Les niveaux T sont des niveaux de techniciens.** »
- Elle suit notre analyse concernant les postes de RA et DAA (*classés en TM5*) qui désormais devront voter dans le 3^{ème} collège qui est le collège « Cadres ».

L'Inspection du Travail reconnait les DAA et RA en tant que Cadres

Au-delà du verre à moitié plein et du satisfecit pour les cadres enfin reconnus comme tels, cette décision aurait mérité d'être plus globale et concerner également les managers du back-office (*superviseurs et autres adjoints de service*) qui participent pleinement au suivi managérial de leurs équipes.

**Invraisemblable :
nos Techniciens T1, T2 ou T3
ne sont pas considérés
comme des Techniciens...**

Dans son autre partie, il faut voir que la décision de la Direccte laisse perdurer une injustice à l'encontre des salariés classés en T ne leur reconnaissant même pas l'intitulé de leur classification (=Technicien), ni le niveau d'études souvent demandé dans nos professions (*Bac+3/4*). Sachant aussi que, par comparaison, n'avoir que 2 collèges est le schéma depuis longtemps retenu pour les BP avec un collège « Cadres » et un autre « Non-cadres »... Ceci, à l'heure où BPCE va lancer une étude sur l'éventuel rapprochement de nos 2 Institutions de Prévoyance (*IPBP et CGP*) !

Quoi qu'il en soit, la CEPAL est bien l'instigatrice de cette analyse singulièrement dévalorisante, ne respectant pas les définitions et classifications d'emplois, pourtant mises en place unilatéralement par la CNCE. Au lieu d'essayer de mettre seule en place le processus pré-électoral au travers d'une composition des collèges, pour le moins sous-classante, elle ferait mieux de prendre en compte les propositions syndicales qui s'avèrent souvent justifiées.

Malgré tout, prenons déjà la partie positive de la décision de la Direccte comme une avancée par rapport à l'existant... cela prouve que seule une action syndicale de fond, comme nous avons menée, peut permettre de faire avancer aspirations et revendications.

Il nous reste maintenant à faire grimper en CM6, lors d'une prochaine NAO, ces managers de proximité que sont les RA et DAA comme d'ailleurs, et par extension, ceux qui travaillent dans les services du siège.



Le SPBA/CGT a tout fait pour que l'esprit et la lettre de notre accord national ne soit pas bafoué, dans le souci permanent que la CEPAL valorise les emplois exercés plutôt que l'inverse.

Vos représentants SPBA/CGT.